



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU

JEUDI 28 DECEMBRE 2023 A 10 H

(établie conformément aux dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

DECISIONS

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT et suite délibération du conseil municipal n°2020/31 du 5 juin 2020 donnant délégation au Maire les attributions définies à l'article L2122-22 du CGCT, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises dans le cadre de ces délégations, à savoir :

- 2023-07 Bail bureau n°1 maison des services au 1^{er} janvier 2024
- 2023-08 Décision modificative n°3 virements crédits – budget principal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 36

Carlux, le 12 janvier 2024

Le Maire,
André ALARD



Conformément à la délibération n°2022/35 du 23/06/2022 la publicité des actes se fait par publication papier : la consultation des registres de délibérations est possible dans les locaux de la mairie à ses horaires d'ouverture.